

**Reprise de la session du conseil municipal du 17 avril 2003 ajournée le 28 avril 2003 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.**

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Est Absent:

Gilles Gagnon, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent

Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Harold Chassé / gravière Rang 2 est
2. Brunch des bénévoles / fonds de caisse et autorisation

**B. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**C. TRANSPORT**

1. Ville de Mont-Joli / acceptation de deux municipalités supplémentaires (Transport adapté)

**D. HYGIENE DU MILIEU**

1. Soumission pour modifications aux postes de chloration (**copie**)

**E. URBANISME**

1. Demande de dérogation mineure / René Fortin (**copie**)
2. Rue des Coquillages

**F. LOISIR ET CULTURE**

1. Randonnée "Sport Adrénaline" / autorisation (**copie**)
2. Nettoyage de la plage
3. Corporation de développement touristique / appui

## **G. ÉDIFICE ET MACHINERIE**

1. Machinerie JBC / réparation 6068\$
2. Détecteur de gaz / réparation 921\$

## **H. DIVERS**

1. École Bois et Marées / don
2. Sûreté du Québec

513-2003

### **Ordre du jour**

Proposé par: Guy Caron  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### **Période de questions**

514-2003

### **Harold Chassé / gravière Rang 2 Est**

Considérant que les travaux de réaménagement des routes 298 , 132 et Côte de l'Anse sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce débute ce printemps;

Considérant qu' il y a une gravière autorisée dans le rang 2 Est;

Considérant que les entrepreneurs et le ministère des Transports prennent tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long de ce chantier.

Par conséquent il est proposé par France St-Laurent appuyé par Paul-Eugène Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal n'a pas d'objection de permettre aux camionneurs de gravier de circuler dans le rang 2 Est (rue St-Pierre) et la Route 298 (rue St-Alphonse) de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

515-2003

### **Brunch des bénévoles / fonds de caisse**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de faire un chèque au montant de 400 \$ à Madame France St-Laurent comme fonds de caisse qui servira pour le Brunch des bénévoles et que ce montant soit remis après l'activité.

Adopté

516-2003

### **Ville de Mont-Joli / acceptation de deux municipalités**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la Ville de Mont-Joli concernant l'ajout de deux municipalités au service de transport adapté «La Roue de Vie».

Adopté

**Ouverture de soumissions**

**Approvisionnement et traitement de l'eau potable  
Modifications aux postes de chloration**

Personnes présentes: Gaston Gaudreault, maire  
Gaétan Ross, directeur général  
Lyne Lavoie, secrétaire-réceptionniste

La Cie Wilfrid Allen Ltée	30 654.16 \$
Noël Rochette et Fils inc	32 916.70 \$
Filtrum inc.	42 444.23 \$
Gérald Leblond Ltée	68 138.41 \$

518-2003

**Soumission / Approvisionnement et traitement de l'eau potable**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission La Cie Wilfrid Allen Ltée pour "Approvisionnement et traitement de l'eau potable / Modifications aux postes de chloration" au montant de 30 654.16 \$ et ce selon les recommandations d'analyses des soumissions effectuées par la firme Delfar Experts-conseils.

Adopté

519-2003

**Demande de dérogation mineure / René Fortin**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D-2003-02. Cette demande concerne l'immeuble situé au 129 du Fleuve Ouest , lot 102-19. «Un coin du bâtiment est situé à 8,18 m de la Route 132 alors qu'une marge avant de 10 m était exigée au règlement 276-81 en vigueur au moment de la construction ainsi qu'au règlement 348-93 actuellement en vigueur sur le secteur Sainte-Luce.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être respectée.

Après délibérations du conseil municipal et qu'aucune personne n'a manifesté d'opposition.

Il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D-2003-02 soit acceptée.

Adopté

**Rue des Coquillages / reporté**

520-2003

**Randonnée "Sport Adrénaline" / autorisation**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de donner un accord de principe au projet "Randonnée "Sport Adrénaline"(randonnée sportive en bateau) présenté par Messieurs Steeve Blanchet et Bruno Chamberland et qu'un protocole d'entente sera signé entre les deux parties. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer.

Adopté

521-2003

**Nettoyage de la plage**

Considérant que le conseil municipal a arrêté son choix sur l'équipement nécessaire pour faire le nettoyage de la plage.

Considérant que ce projet comprenant l'acquisition, l'entretien et l'opération est évalué à 30 000 \$.

Considérant que nous avons reçue une somme de 5 000 \$ dans le cadre du programme d'aide aux attractions touristiques du ministère du Tourisme.

Considérant qu' une somme de 10 000 \$ est réservée à même le Fonds conjoncturel de développement du ministère d'État aux Régions.

Par conséquent, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité de réitérer la demande de subvention de 10 000 \$ auprès du ministère de l'Environnement dans le projet d'acquisition d'une machine servant à ramasser les algues.

Adopté

522-2003

**Corporation de développement touristique**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Corporation de Développement touristique de Sainte-Luce à organiser l'activité de Sculptures de Sable, 16<sup>e</sup> édition, qui se veut l'événement de la saison, sur la plage de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce le 19 juillet 2003.

Adopté

523-2003

**Machinerie JCB / réparation**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation de la transmission de l'excavatrice JCB chez Wajax au montant de 6068 \$ taxes incluses.

Adopté

524-2003

**Détecteur de gaz / réparation**

Proposé par: Guy Caron  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du détecteur de gaz chez Dickner au montant de 921.01 \$ taxes incluses. Ce montant sera pris à même le budget 2003.

Adopté

525-2003

**École Bois-et-Marées**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 75 \$ à Madame Valérie Gagnon pour l'école des Bois-et-Marées dans le dossier de la brigade scolaire 2002-2003. ( référence résolution 464-2003)

Adopté

526-2003

**Sûreté du Québec / plainte**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de demander à la Sûreté du Québec d'apporter une surveillance particulière concernant la circulation des véhicules tout terrain (VTT) et particulièrement sur la rue Bellevue .

Adopté

527-2003

**Levée d'assemblée**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit levée.

Adopté

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaétan Ross, directeur général et  
secrétaire-trésorier